

SIDRU

Rapport annuel
sur le prix et la qualité du service public
d'élimination de déchets ménagers et
assimilés proposé par l'ORDIF
2009

**Rapport établi conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000
relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public
d'élimination des déchets**



SOMMAIRE

- I. Présentation du Syndicat
- II. Les indicateurs techniques
- III. Le coût de l'incinération
- IV. Le coût des autres traitements
- V. Le bilan de l'année 2009
- VI. Les indicateurs économiques
- VII. Détail des reversements de recettes aux communes

I - PRESENTATION DU SIDRU

Le SIDRU est composé de 15 communes des Yvelines adhérentes dont 3 sont regroupées au sein de la Communauté d'Agglomération des 2 Rives de la Seine, soit un total de 212 946 habitants. Le Syndicat est compétent juridiquement pour le traitement, l'élimination, le transfert et la valorisation des déchets. Le SIDRU a une usine d'incinération située à Carrières sous Poissy dont l'exploitation a été confiée à un opérateur privé (NOVERGIE) dans le cadre d'un bail emphytéotique de 20 ans (mise en service industriel: 15 décembre 1998).

La compétence collecte est aujourd'hui assurée par les collectivités adhérentes pour les déchets ménagers divisés en 7 flux distincts : emballages et journaux-magazines (majoritairement un seul flux mais certaines communes ont opté pour 2 flux distincts), verre, encombrants, déchets verts, ordures ménagères résiduelles et déchèterie. Chaque collectivité assure donc la collecte séparative de l'ensemble de ces flux.

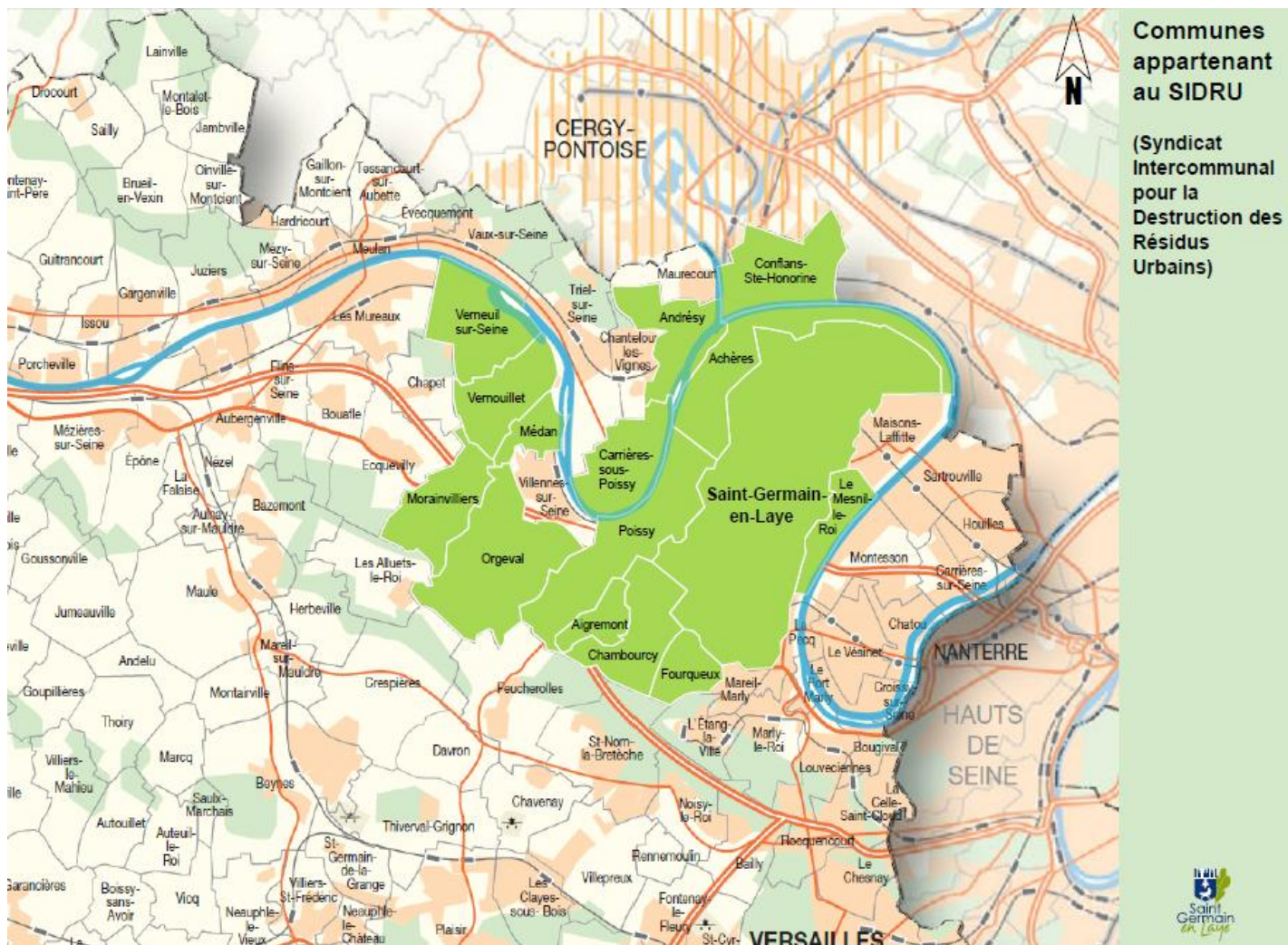
Collectivités adhérentes

- Communes : Aigremont, Achères, Chambourcy, Conflans-Saint-Honorine, Fourqueux, Le Mesnil le Roi, Médan, Morainvilliers, Orgeval, Poissy, Saint-Germain-en-Laye et Vernouillet.

- Communauté d'Agglomération des 2 Rives de la Seine :

Andrésy, Carrières Sous Poissy, Verneuil sur Seine.

La densité de population, sur l'ensemble du SIDRU, est de 1381,78 habitants/km² avec un taux de 41.83 % d'habitat collectif (chiffre du contrat Eco-emballages).



II – LES INDICATEURS TECHNIQUES

a) Indicateurs relatifs à la collecte des déchets

Il est rappelé que la collecte des déchets ménagers est de la compétence de chacune des communes membres du Syndicat.

Depuis 2005, les quinze communes du SIDRU pratiquent la collecte sélective des emballages ménagers.

Bien que le SIDRU n'ait pas la compétence « collecte », il est intéressant de regarder l'ensemble du gisement en provenance de ses communes membres pour apprécier les différents modes de traitement.

Tonnages des flux de déchets collectés par les collectivités membres du SIDRU

Tonnages de déchets collectés par les collectivités membres du SIDRU	Tonnages 2008	Tonnages 2009	kg/hab en 2009	Evolution entre 2008 et 2009	Données Yvelines en 2006	Données Ile de France 2006	Données France 2005
Ordures ménagères résiduelles	61 612 t	60 682 t	285	-1,53%	287,6	335,3	327
Emballages (dont verre) et Journaux-Magazines	14 128 t	13 874 t	65	-1,80%	67,5	55,9	69
Biodéchets hors déchèterie (= déchets végétaux)	4 923 t	5 232 t	25	+6,28%	35,8	19,3	16
Encombrants au porte à porte	5 896 t	5 986 t	28	+1,53%	25,2	27,5	14

On constate une diminution des tonnages d'ordures ménagères et d'emballages entre 2008 et 2009. Cette tendance est une conséquence de la baisse de la consommation des ménages cette année.

b) Les indicateurs relatifs au traitement des déchets

b.1) L'incinération

Conformément à leur engagement réciproque et aux termes du contrat « Terres-Vives » d'Ile-de-France signé entre le SIDRU, le Conseil Régional, le Conseil Général, l'ADEME et ECO-EMBALLAGES, les communes du SIDRU ont décidé la construction d'un Centre de Valorisation Energétique, destiné à traiter, par incinération, les déchets n'ayant pas fait l'objet d'un tri préalable.

Cet établissement, dénommé AZALYS, situé sur la commune de Carrières-sous-Poissy, a été mis en service industriellement au 15 décembre 1998.

Cette usine est prévue pour une capacité de 115 000 tonnes dont :

- 100 000 tonnes pour le SIDRU, le SIVaTRU et les clients extérieurs,
- 15 000 tonnes d'apport propre par NOVERGIE.

En 2009, le tonnage total incinéré a été de **111 426,29 tonnes** (soit un peu moins que la capacité des 115 000 tonnes indiquées ci-dessus), sachant que NOVERGIE a complété les 100 000 tonnes du SIDRU pour 26 692 tonnes.

Toutes les données à caractère technique, résultats des mesures exécutées conformément à l'arrêté d'exploitation et à l'ensemble contractuel, dont les rejets polluants, sont fournies par l'exploitant dans son rapport annuel qui fait l'objet d'une autre présentation.

b.2) Les autres traitements

Par ailleurs, le SIDRU a repris l'ensemble de la compétence traitement en plus de la valorisation énergétique de ses déchets ménagers :

- Le marché concernant le tri des déchets secs recyclables (emballages ménagers et journaux-magazines) a été renouvelé avec le SIVaTRU le 1^{er} septembre 2009,
- Le marché de traitement des encombrants signé avec SITA (lot 1) et GENERIS (lot 2) a pris effet au 1^{er} août 2006 et est à renouveler pour le 31 juillet 2010 ; deux nouveaux marchés sont en cours de signature avec Picheta (lot 1) et Génériss (lot 2),
- Le marché de traitement des déchets végétaux, signé avec VERT COMPOST (lots 1 et 3) et MAUGE (lot 2) a pris effet au 1^{er} janvier 2007 et sera à renouveler pour le 1^{er} janvier 2011.

Le SIDRU a signé une convention de reprise des papiers journaux magazines revues (JRM), collectés en apport volontaire ou en porte-à-porte par les communes, avec la société UPM-Kymmene France qui s'est achevée le 31 décembre 2009. Le Syndicat a lancé une consultation afin d'obtenir la meilleure proposition de reprise pour ces matériaux. L'offre de UPM-Kymmene a été retenue et une nouvelle convention a été signée le 29 janvier 2010 pour une durée de 6 ans.

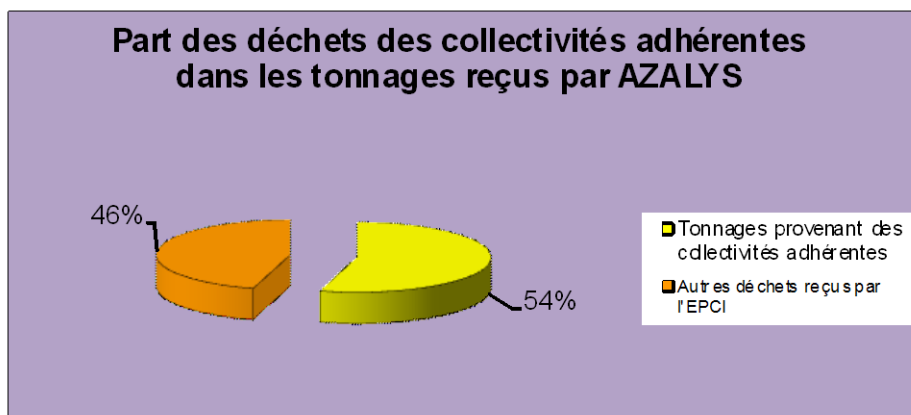
Le SIDRU récupère, pour le compte de ses communes membres, les soutiens en provenance de la société ECO-EMBALLAGES ainsi que les recettes issues du recyclage des matériaux récupérés et valorisables (verre – acier – aluminium - papiers cartons - depuis le 1^{er} juillet 2004, les plastiques – journaux magazines). Ces recettes viennent minorer le surcoût généré par la collecte sélective des déchets recyclables.

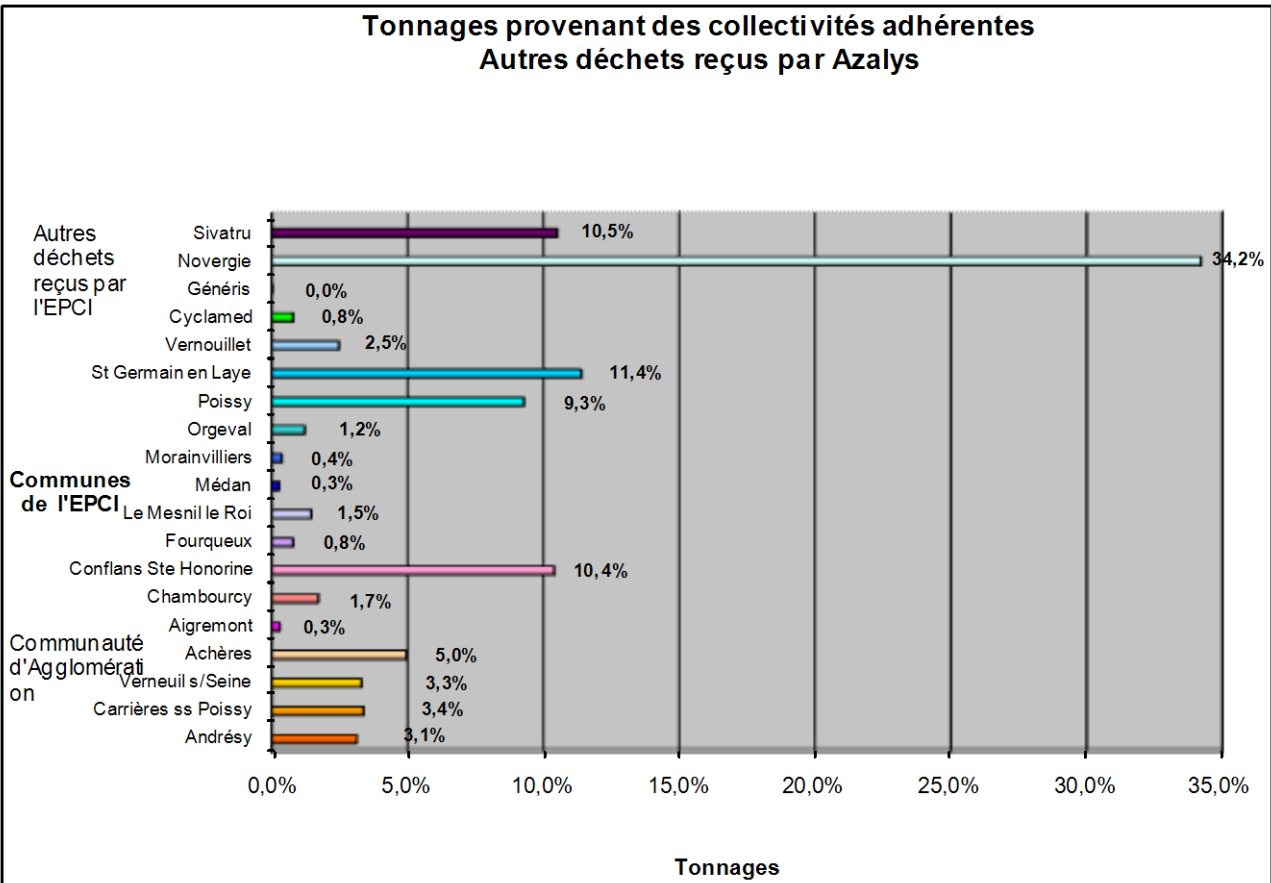
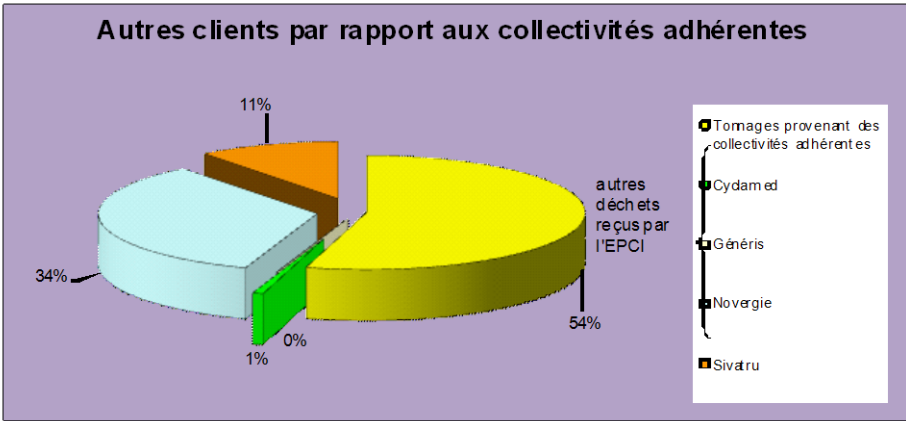
Le contrat avec ECO-EMBALLAGES a été signé en décembre 2005 avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2006 pour la reprise des matériaux, et un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2005 pour les soutiens ECO-EMBALLAGES. Ce contrat, appelé barème D, propose des soutiens basés sur la performance, des aides à la communication et une meilleure gestion globale des déchets par une aide à des études dites d'optimisation des déchets.

Cette filière s'est développée avec :

- la mise en place du traitement des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) auprès d'un organisme fédérateur OCAD3E, signataire d'une convention de 6 ans le 23 mai 2007. Un soutien financier est également apporté dans ce cadre,
- la mise en place de la filière ECOFOLIO qui verse, depuis le 4^{ème} trimestre 2007, des soutiens pour les déchets d'imprimés présents dans la collecte des journaux-magazines.

Le contrat avec ECO-EMBALLAGES arrive également à terme au 31 décembre 2010. Un nouveau barème sera proposé aux collectivités au cours du 4^{ème} trimestre 2010.





SYNOPTIQUE PRESENTANT LES FLUX DE DECHETS TRAITES

Installations sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité	Installations (capacité autorisée)	tonnages entrants	dont déchets collectés des adhérents à l'EPCI	Tonnages sortants											
				Métaux (extrait hors site)		Mâchefers		REFIOM		Electricité produite		Repreneurs		Refus incinéré (hors verre)	
	UIOM de l'EPCI (115 000)	111 426	60 682	1 448		24 255		1 984							
	UIOM privée de l'EPCI			Néant			0		54 800 Mwhe						
	Centre de tri SIVaTRU (emballages, JM et verre)				13 756										
Installations privées	Plateforme de traitement des encombrants de : SITA GENERIS		SITA : 1 921 T GENERIS : 3736 T TOTAL 5657 T	154		362		204		21		4 916			
Installations privées	Plateforme de compostage des déchets végétaux de : Earl Mauge Vert Compost		Earl Mauge : 2 368 T Vert Compost : 2 864 T TOTAL 5 232 T												

**TONNAGES DE PRODUITS RECYCLES RECEPTIONNES
PAR LES FILIERES DE REPRISE**

Matériaux	Tonnages	%
Acier	224,3	1,66%
Aluminium	9,9	0,07%
Briques alimentaires	83,1	0,61%
Carton	1 531,8	11,34%
Journaux Magazines	4 060,0	30,06%
Plastiques	696,4	5,15%
Verres	5 252,2	38,96%

gros de magasins	199,4	1,47
------------------	-------	------

acier machefers	1140	8,44%
alu mâchefers	308	2,27%

TOTAL	13 504,10*	
-------	------------	--

**MODE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS OU SONT TRAITES LES
DECHETS DU SIDRU**

Installations de traitement des déchets de l'EPCI	Maîtrise d'ouvrage	Exploitant	Nature de la valorisation
UIOM (AZALYS)	EPCI (SIDRU)	Novergie	Electricité
Centre de tri des déchets ménagers recyclables	SIVaTRU	GENERIS	Recyclage
Plateforme de traitement des encombrants	GENERIS SITA	GENERIS SITA	tri / traitement / recyclage
Traitement des déchets végétaux	EARL Mauge Vert compost	EARL Mauge Vert compost	compostage

III- LE COÛT DE L'INCINERATION

a) Décomposition du coût à la tonne

Le prix facturé par NOVERGIE se décompose en trois groupes principaux :

1°- les frais fixes

- ✓ l'annuité relative au remboursement du crédit-bail, qui augmente chaque année de 3% contractuellement,
- ✓ les frais fixes d'exploitation définis dans le contrat qui correspondent aux frais de structure, personnel, assurances etc....

Quel que soit le tonnage incinéré, le SIDRU est redevable de ces sommes.

2°- les frais proportionnels d'exploitation

Ce sont tous les frais liés à l'exploitation comme les fluides et consommables, les frais liés à l'élimination des résidus, au stockage et à l'évacuation des sels, en bref toutes les charges proportionnelles à la quantité de déchets incinérés.

De ce montant sont déduites les recettes de revente d'électricité dans le cadre de la valorisation énergétique.

3°- les frais liés à la fiscalité

Au terme du contrat passé entre le SIDRU et NOVERGIE, ce dernier refacture au Syndicat les taxes et impôts liés à l'exploitation ; cela concerne la taxe foncière du terrain d'assiette, la taxe professionnelle.

Il faut rajouter, en 2009, la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) qui frappe désormais toutes les tonnes entrant à l'UIOM (usine d'incinération des ordures ménagères).

Compte tenu des bonnes performances énergétiques et environnementales, cette TGAP est minorée ; elle représente néanmoins 2€ HT la tonne.

La répartition globale du coût de l'incinération, telle qu'elle résulte du contrat passé avec NOVERGIE, est donc la suivante :

- annuité : 31,09 %
- frais fixes : 45,79 %

- frais proportionnels : 18,89 %
- fiscalité (hors TGAP) : 4,23 %

b) La facturation du service d'incinération

Les tonnages extérieurs ont été facturés aux montants unitaires suivants :

- SIVaTRU : 82,68 € HT (prix fixé par le marché et actualisé)
- CYCLAMED : 93,40 € HT
- NOVERGIE : 98 € HT
- GENERIS : 82,68 € HT

La facturation aux communes du SIDRU est calculée de telle sorte qu'elle assure l'équilibre financier de l'incinération. Le prix appelé pour l'année 2009 a été de **89 € HT** la tonne, hors TGAP, elle-même soumise à la TVA.

IV -LE COÛT DES AUTRES TRAITEMENTS

Comme indiqué plus haut, le SIDRU a repris la compétence sur l'ensemble du traitement ; à ce titre c'est donc lui qui passe les marchés, il s'agit :

- du tri des déchets ménagers recyclables
- des encombrants
- des déchets végétaux

Le coût de ces prestations est ensuite répercuté aux communes membres, en fonction des tonnages apportés.

Sur le plan financier, les sommes transitent donc, en dépenses et en recettes, par le budget du Syndicat mais elles s'équilibrent et ne pèsent pas sur les résultats.

Pour mémoire, le coût de ces différents marchés représente en 2009 pour :

- le tri des déchets ménagers recyclables : 1 703 501,58 €
- les encombrants : 507 905,95 €
- les déchets végétaux : 163 796,50 €

De la même façon, les soutiens apportés par ECO-EMBALLAGES, ainsi que les recettes en provenance des filières de reprise de matériaux sont reçus par le Syndicat et reversés aux communes en fonction de la qualité de leur collecte sélective. En 2009, ces mouvements comptables ont représenté environ 24,63 % de la section de fonctionnement.

V - BILAN DE L'ANNEE 2009

En 2009 s'est poursuivie une baisse amorcée en 2008 des tonnages produits par les ménages. On constate une diminution d'environ 1,6% en moyenne de la quantité d'ordures ménagères et d'emballages ménagers traités par le Syndicat. On explique cette réduction par une consommation des ménages amoindrie.

En 2009, le recyclage des emballages ménagers des communes du SIDRU a permis d'économiser :

- 317 tonnes de minerai de fer,
- 128 tonnes de coke,
- 22,37 tonnes de bauxite,
- 4 162 tonnes de bois,
- 534 308 litres de pétrole brut,
- 206 531 m³ de gaz naturel,
- 3 466 tonnes de sable,
- 34 042 m³ d'eau. Sachant que la consommation domestique est en moyenne de 55m³/hab./an, l'économie représente la consommation annuelle de 619 habitants,
- 33 060 MWh d'énergie. Sachant que la consommation domestique est en moyenne de 10,3 MWh/hab./an, l'économie représente la consommation annuelle de 3 209 habitants.

VI - LES INDICATEURS ECONOMIQUES

a) Les frais généraux du Syndicat

En dehors du coût de l'incinération, payé par les utilisateurs, le Syndicat doit prendre en charge :

- Ses frais de fonctionnement courant, les honoraires, les frais de personnel et dépenses diverses. Ces frais sont couverts par une partie de la cotisation, appelée auprès des communes, et à hauteur de **1,22 €** par habitant. Ils sont modestes et ne représentent que 1.5 % du total des dépenses.
- La charge de la dette, constituée par l'emprunt de 89 millions de francs (13,567 M€) qui est venu alléger le montant initialement prévu de recours au crédit-bail. Cet emprunt est également financé par la cotisation des habitants des communes membres pour **3,9956 €** par habitant.

L'encours total de la dette directe du Syndicat était, au 1^{er} janvier 2009, de **12 715 846,15 €**.

La charge de la dette représente 73,79 % des dépenses réelles de fonctionnement du Syndicat, hors l'incinération, les écritures comptables liées au traitement des autres déchets ainsi que les reversements des soutiens ECO-EMBALLAGES et des filières.

b) L'incinération

Les dépenses

LIBELLE	DEPENSES (€ T.T.C.) ANNEE 2009
Incinération des O.M. et autres déchets sur la base de 100 000 tonnes (hors les sels) (TVA : 59% à 5,5% et 41% à 19,6%)	10 017 808,04
Stockage et incinération des sels (TVA : 59% à 5,5% et 41% à 19,6%)	88 877,52
TGAP	155 045,31
Fiscalité	454 124,00
TOTAL DEPENSES INCINERATION	10 715 854,87

Les recettes

LIBELLE	RECETTES (€ T.T.C.)
Communes du SIDRU (+ TGAP)	5 785 173,06
SIVATRU - Refus de tri SIDRU	8 245,73
SIVATRU (OM) + TGAP	1 047 467,99
CYCLAMED	100 751,17
NOVERGIE (OM)	3 128 490,15
GENERIS (SYCTOM)	4 061,22
RECETTES FILIERES (MACHEFERS°)	152 759,71
TOTAL RECETTES INCINERATION	10 226 949,03

A noter la baisse significative des prix unitaires de reprise par les filières, aussi bien les sommes reversées aux communes que les recettes restant au Syndicat.

c) Les grands équilibres du budget

COMPTE ADMINISTRATIF 2009

REPARTITION DES DÉPENSES ET RECETTES

CATEGORIE	Dépenses Montant	%	CATEGORIES	Recettes Montant	%
Incinération des OM	10 715 854,87	63,44	Incinération des OM	10 074 189,32	58,76
Paiement différé de GER	473 758,52	2,80	Recettes des mâchefers (non reversées)	152 759,71	0,89
			Sous-total incinération	10 226 949,03	59,65
Traitement du Tri des déchets ménagers recyclables	1 703 501,58	10,08	Traitement du Tri des déchets ménagers recyclables	1 703 501,58	9,94
Traitement des encombrants	507 905,95	3,01	- Traitement des encombrants	507 905,95	2,96
Traitement des déchets végétaux	163 796,50	0,97	- Traitement des déchets végétaux	163 796,50	0,96
Soutiens ECO-EMBALLAGES - Reversement	1 163 131,57	8,41	Soutien ECO-EMBALLAGES (*)	1 274 706,85	8,74
Recettes des filières - Reversement	257 525,69		Recettes des filières	223 015,80	
Recettes Journaux Magazines Reversement	232 369,51	1,38	Recettes des Journaux Magazines	217 168,63	1,27
Soutiens ECO-FOLIO-Reversement	136 650,08	0,81	Soutien ECO-FOLIO	136 649,47	0,80
Recettes des D3E - Reversement	17 318,63	0,10	Recettes des D3E (**)	38 799,52	0,23
Sous-total traitement hors incinération	4 182 199,51	24,76	Sous-total traitement hors	4 265 544,30	24,88

			<i>incinération</i>		
CATEGORIE	Dépenses Montant	%	CATEGORIES	Recettes Montant	%
Frais de fonctionnement du syndicat***	412 437,54	2,44	Cotisations des communes (8 euros à l'habitant) + 36 158 euros de rôles supplémentaires	1 739 726,00	10,15
Emprunts : Sécurisation SWAP	256 705,16	1,52			
Emprunts : Total annuité	850 847,13	5,04			
Sous-total frais du syndicat	1 519 989,83	9,00	Divers - Revenus des immeubles (terrain d'Achères) - Autres produits exceptionnels - Produits financiers (SWAP)	28 795,26	0,17
Divers					
Sous-total divers	-	0,00	Sous-total divers	913 709,59	5,33
Sous-total	16 891 802,73		Sous-total	17 145 928,92	
			Excédent antérieur reporté	1 762 319,92	
TOTAL	16 891 802,73		TOTAL	18 908 248,84	
			EXCEDENT	2 016 446,11	

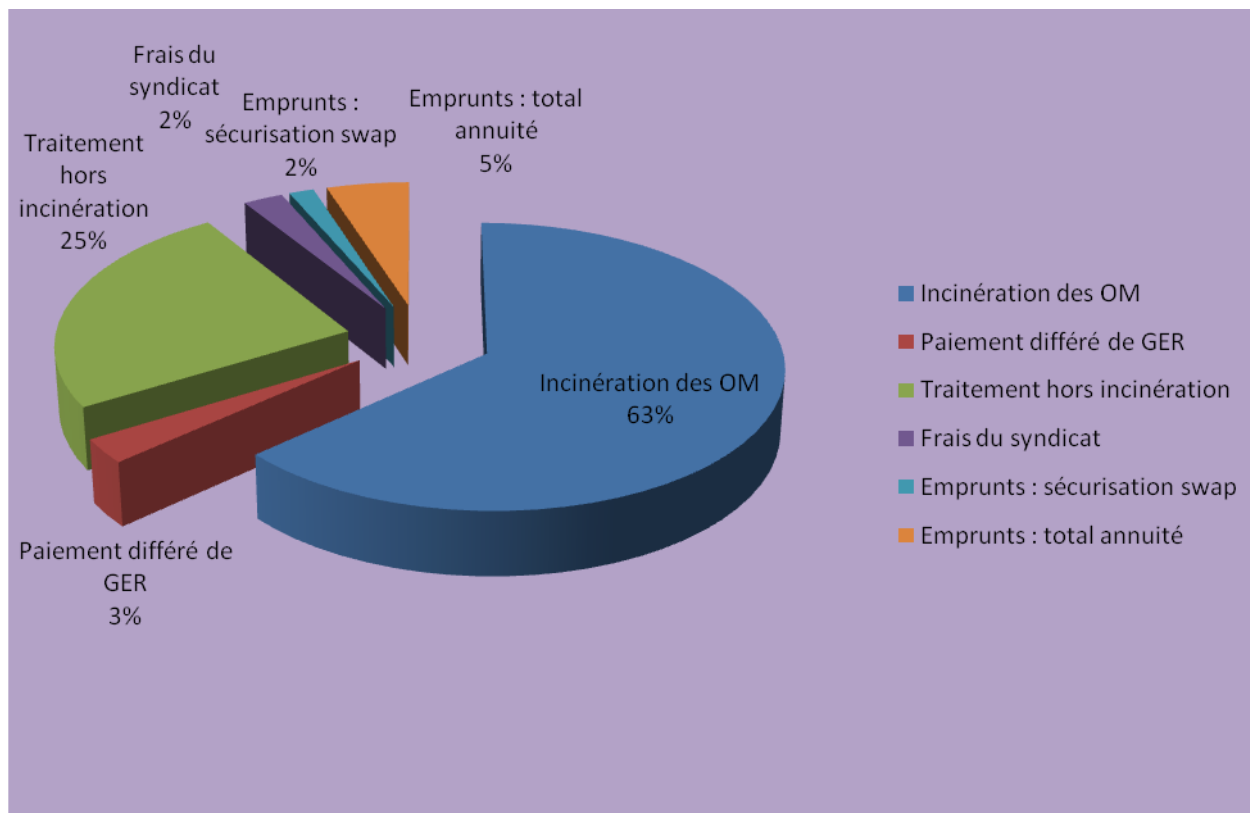
(*) dont étude d'optimisation pour 100 000 €

(**) dont subvention D3E (concernant la facture CHAINAKA : 19 952,42 € H.T)

(***) dont 100 000 € pour l'étude d'optimisation et 312 437,54 € de dépenses propres

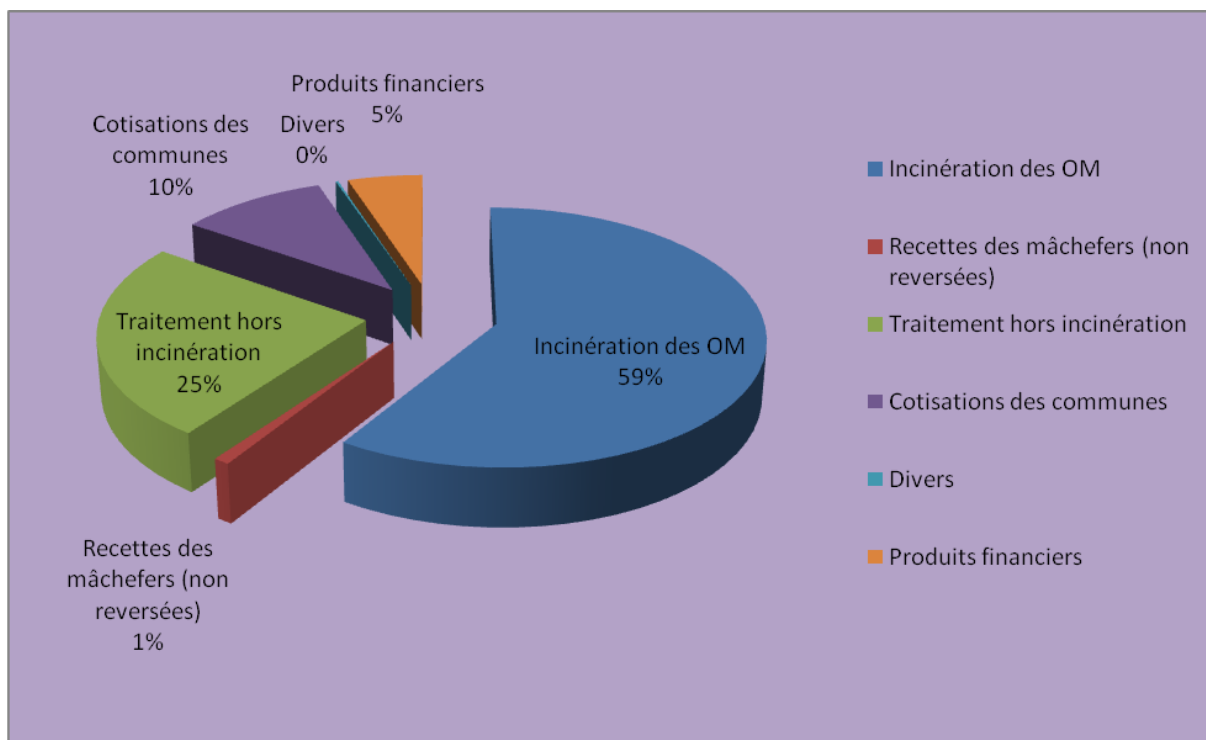
CA 2009

REPARTITION DES DEPENSES



CA 2009

REPARTITION DES RECETTES



VII -DETAIL DES VERSEMENTS DES RECETTES AUX COMMUNES

Le SIDRU gère, pour le compte de ses collectivités membres, les flux financiers issus de la collecte sélective des emballages ménagers recyclables et des journaux magazines.

Un tableau récapitulatif est tenu à jour pour chacune des collectivités membres.

Sur les tableaux ci-après, les collectivités pourront retrouver les données techniques en terme de tonnages recyclés, et les données financières, en terme de recettes perçues, chacune pour ce qui la concerne.

La reprise des quatre derniers exercices permet de comparer l'évolution des tonnages valorisés mais aussi les recettes qui en découlent.

Comme indiqué, lors de la présentation du compte administratif 2009, la chute des prix unitaires de reprise a été très importante à compter du 4^{ème} trimestre 2008. A fin 2009, les prix commençaient à se rétablir.